COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Procès-verbal de la réunion de Conseil du 22 juin 2023

Le jeudi 22 juin 2023 à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 24 mai et 16 juin 2023 effectuées en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

- Président : Monsieur Sylvain ROBERT

- Présents : 59 - Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Alain BAVAY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Pierre CHERET, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Hélène CORRE, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Caroline LOUBAT, Madame Virginie MARTEL, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE.

- Procurations : 24- Monsieur Bernard BAUDE à Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER, Monsieur Farid BOUKERCHA à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Patrick CANIVEZ à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CECAK à Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Katy CLEMENT à Madame Sophie RUSIN, Madame Virginie COLLART à Monsieur Georges KOPROWSKI, Madame Maryse COUPIN à Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Violette DUFOUR à Madame Carine BANAS, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Martine GERMA à Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Henri JACKOWSKI à Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean LETOQUART à Madame Perrine CIOFFI, Madame Agnès LEVANT à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Samia SADOUNE à Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Christian SPRIMONT à Monsieur Alain BAVAY, Madame Estelle SZABO à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Corinne TATE à Madame Jeanne HOUZIAUX.

- Absent excusé : 8 - Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Madame Cécile BOURDON, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Julien VOULIOT.

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 mai 2023 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation donnée par le Conseil Communautaire dans sa séance du 7 juillet 2020.

Liste des délibérations du conseil

N°	DESIGNATION
1	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : Modification de la composition de la commission Développement Durable Décision prise à l'unanimité des votants.
4	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Délibération cadre sur les prix de cession du foncier à vocation économique Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
5	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
6	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Adoption du programme local de l'habitat Décision prise à l'unanimité des votants. *Départ de M. ROGER pouvoir donné à Mme HOCHART /* *Arrivée de Mme AIT CHIKHEBBIH pouvoir reçu de Mme BOURDON*
7	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Déploiement du permis de louer via un nouveau groupement de commandes pour la réalisation des visites liées à l'Autorisation Préalable de mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.12.2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Approbation du budget primitif 2023 et autorisation de versement d'un solde de subvention Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
9	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin constitué en Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote» (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
10	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Demande de classement de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin en catégorie I Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
11	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Mobilités - Instauration d'une Zone à Faible Émission mobilités (ZFE-m) Demande de dérogation Décision prise à l'unanimité des votants.
12	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 Le Conseil prend acte
13	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Soutien à l'Université d'Artois pour la mise en place d'une formation PASS à la Faculté Jean Perrin Décision prise à la majorité. (62 « pour », 0 « contre », 23 « abstentions » : le Groupe Communiste et Républicain)
14	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Programme de recherche des ions perchlorates dans la ressource en eau Convention de financement avec le BRGM Décision prise à l'unanimité des votants.
15	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Association de jumelage Harnes - Chrzanow : Accompagnement financier d'un projet d'édition Décision prise à l'unanimité des votants.
16	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** APIA : Soutien financier 2023 à la réalisation de quatre épisodes sur la Résistance polonaise dans les Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
17	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Accompagnement financier à la création d'une Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" Décision prise à l'unanimité des votants. *Départ de M. CLAVET*
18	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Mise à disposition de locaux pour l'association "Sauvons la fosse 13bis des Mines de Lens Felix Bollaert" Décision prise à l'unanimité des votants.
19	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Entrée de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin au capital de la SCIC "Le Toit Commun" Décision prise à l'unanimité des votants. 4 « ne prennent pas part au vote » **(**MME F. AIT CHIKHEBBIH, M. L. GAMBIEZ, MME M. GERMA, M.D. REAL)
20	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Règlement d'Intervention du Plan Piscines : modification Décision prise à l'unanimité des votants.
21	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un service commun "gestion des espaces publics et naturels" Décision prise à l'unanimité des votants.
22	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé de mission Plan Local de l'Habitat (PLH) et observatoire de l'Habitat pour la direction Habitat et Renouvellement Urbain Décision prise à l'unanimité des votants.
23	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chef d'équipe des agents GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie Décision prise à l'unanimité des votants.
24	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création de deux postes d'agent GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie Décision prise à l'unanimité des votants.
25	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé des autorisations d'urbanisme et travaux eau et assainissement pour la direction eau et assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
26	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de chargé de prévention sécurité, pour la direction des ressources humaines Décision prise à l'unanimité des votants.
27	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de directeur des finances, de la stratégie financière et de la prospective (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
28	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
29	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable des recettes (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
30	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations - Régularisation administrative d'un poste présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.
31	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de poste de chef de projet coordination sociale (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
32	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de chef du service gestion des déchets (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
33	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Réalisation de 33 logements neufs Bois des Mottes à ANNAY-SOUS-LENS Décision prise à l'unanimité des votants.
34	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 41 logements neufs rue Mailly à LENS Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
35	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Réalisation de 32 logements neufs rue Lamendin à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants.
36	**RESSOURCES ET MOYENS :** Délibération annulant et remplaçant la délibération C110523_D21 du 11 mai 2023 Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL Décision prise à l'unanimité des votants.
37	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
38	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Annexe Action Economique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
39	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
40	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
41	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants.
42	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants.
43	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
44	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants.
45	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
46	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 -Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
47	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
48	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
49	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S. ROBERT, Président)
50	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants.
51	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Action Economique Décision prise à l'unanimité des votants.
52	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants.
53	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
54	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
55	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants.
56	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
57	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants.
58	**RESSOURCES ET MOYENS :** Expérimentation du Compte Financier Unique - Avenant n°1 à la convention Décision prise à l'unanimité des votants.
59	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
60	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
61	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
62	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
63	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
64	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
65	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
66	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
67	**RESSOURCES ET MOYENS :** Délibération de principe pour apurement des déficits de régie Décision prise à l'unanimité des votants.

Procès-verbal in-extenso

M. ROBERT : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons démarrer cette séance de Conseil Communautaire en commençant par la tradition de savoir s'il y a des remarques particulières sur le compte-rendu de notre dernière séance ? Non ? On peut considérer qu'il est adopté. Merci beaucoup. Je commence la séance par, déjà, souligner et installer officiellement Geoffrey MATHON qui de par la démission de Jean-François CARON et la démarche qui avait été engagée auprès aussi du suivant qui était désigné par la ville de Loos-en-Gohelle, de Patrick PIQUET BACQUET, de ne pas souhaiter honorer ce mandat qui laisse donc dans la suite de cette désignation Geoffrey MATHON, qui a pris les fonctions de maire il y a quelques semaines. Nous étions plusieurs à être présents à ce moment-là. Je l'installe officiellement et je lui souhaite la bienvenue dans cette assemblée même s'il la connaissait quelques rangs derrière à peine. Il est le bienvenu et il nous rejoint reprenant le flambeau de la ville de Loos-en-Gohelle et là aussi le travail qui avait été engagé par les élus, par la ville notamment et Jean-François CARON en particulier. On sera aussi quelques-uns à lui témoigner, en tout cas, de notre amitié mais aussi de quelque part la reconnaissance du travail qu'il a pu opérer dans cette instance la semaine prochaine dans l'ensemble de ses mandats. Bienvenue Geoffrey. Tu sais la tâche qui t'attend et aussi l'ambition que tu portes pour la ville de Loos-en-Gohelle. Dans le même temps, chaque commune ayant un membre au sein de Bureau, la démission de Jean-François laisse la vacance de ce poste pour la ville de Loos-en-Gohelle pour le Bureau Communautaire et donc il vous est proposé, pour la deuxième délibération, de désigner Geoffrey MATHON comme le représentant de la ville de Loos-en-Gohelle, un représentant par ville. Pas de remarque ? Il est installé donc pour la prochaine séance de Bureau il sera également convoqué. La troisième délibération c'est sur la modification de la composition de la Commission Développement Durable pour permettre justement à Geoffrey MATHON d'intégrer cette Commission et comme ça il est intégré complètement dans cette

nouvelle fonction de conseiller communautaire, de membre du Bureau et il sait la commission à laquelle il est rattaché pour pouvoir accompagner les travaux de cette instance. Bienvenue Geoffrey ! On enchaîne avec l'examen classique des délibérations. On peut l'applaudir, c'est vrai. La première délibération qui porte le numéro 4 sur l'ordre du jour, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Ecoutez, mes chers collègues, c'est une délibération importante puisque nous allons refixer effectivement les prix de foncier à vocation économique et nous les redéfinissons. Alors ça a été d'ailleurs largement débattu en commission et accepté mais nous délibérons à nouveau parce que, tout simplement, nous constatons d'une part que les prix qui étaient les nôtres figuraient parmi les plus intéressants du territoire, deuxièmement il y a une très forte demande et vous pouvez d'ailleurs vous-même le constater au gré des délibérations à vocation économique qui passent à chaque séance communautaire. Deuxièmement il faut tenir compte également de la rareté du foncier avec la zéro artificialisation nette des sols. Donc tout cela nous a conduit à vous proposer une nouvelle délibération. On a fait en sorte également que cette délibération puisse apporter une certaine forme de souplesse parce que la précédente fixait un prix qui était complètement fixe sur lequel on ne pouvait pas varier les choses. Donc cette fois-ci, nous proposons sur les parcs existants, ceux qui ont vocation à être de l'artisanat, de l'industrie et de la logistique de passer à un prix de cession qui se situerait entre 20 à 30 € HT/m². S'agissant du tertiaire et du commerce, entre 65 et 90/m². Sur les parcs futurs ou ceux qui vont faire l'objet d'extension, on vous propose cette fois-ci un prix, d'ailleurs bien largement supérieur, sur l'artisanat et l'industrie qui serait une fourchette de 35 à 50 €/m² et pour ce qui concerne le tertiaire et le commerce entre 65 et 90/m². On constate d'ailleurs que ces derniers prix, sur certaines opérations, nous les avons effectivement atteints. Je pense que c'est une délibération importante. C'est une délibération également satisfaisante pour le territoire qui montre bien effectivement qu'il a largement engagé sa mutation économique et que cette mutation économique rencontre un succès certain, si on ne peut pas dire plutôt un beau succès.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Christian.

M. CHAMPIRE : Donc si j'ai bien compris Laurent, la CALL continue à vendre des terrains ? Parce que la dernière réunion à laquelle j'ai assisté à la CCI, l'opérateur qui voulait acheter un terrain, les services de la CALL lui ont répondu que la CALL ne vendait plus de terrain et que c'était plutôt de la location. Donc si on passe cette délibération-là, c'est bien parce qu'il y a possibilité de vendre encore des parcelles sur les zones intéressantes. Là, il s'agissait d'une zone qui jouxte l'ancienne déchetterie qui était sur Grenay – merci Michel VANCAILLE – à côté de l'Arbre de Condé mais pour installer un drive béton. Donc, qu'est-ce que je peux leur dire aux gens de FAP ?

M. DUPORGE : Nous avons évoqué cela en Commission si j'ai bon souvenir. Donc oui la CALL continue de vendre des terrains. Au rythme actuel de commercialisation, il nous reste 8 à 9 années de commercialisation. Effectivement, il faut aussi envisager qu'on puisse obtenir et acheter d'autres terrains pour le futur. Donc oui on continue de vendre du terrain mais effectivement après les projets on ne les retient pas tous. Certains sont retenus, d'autres ne le sont pas. Ça dépend aussi de l'activité qui est proposée, du terrain, de la localisation du terrain. Et donc la en l'occurrence, effectivement, puisqu'il s'agit d'un drive béton, nous avons suggéré, on va regarder pour proposer un autre site à l'opérateur puisqu'on a fait le choix d'estimer que ce n'était peut-être pas forcément à cet endroit-là qu'il fallait installer cette centrale béton au moment même d'ailleurs, et tu le sais, on a délibéré en Bureau où nous venons de voter une délibération qui permet la création d'un village de l'artisanat. On monte en qualité puisque ce village de l'artisanat va amener un certain nombre d'activités très intéressantes pour l'agglomération. Donc compte-tenu de la vocation plus qualitative qui est en train de s'opérer sur le site, on a estimé que cette centrale béton, on allait regarder d'autres sites pour proposer à l'opérateur une autre localisation.

M. ROBERT : Vas-y Christian.

M. CHAMPIRE : Moi je veux bien tout ce que vous voulez quand même mais à un moment donné Grenay n'a pas vocation à être sacrifiée à chaque fois. Il y a quelqu'un qui voulait racheter le terrain qu'Auchan avait acheté pour justement faire un village artisanal, on lui a dit non, on va le faire de l'autre côté à Bully et c'est très bien qu'on le fasse à Bully mais sur l'ancienne déchetterie quand même… Je vous rappelle, l'ancienne déchetterie qui a été installée par Michel VANCAILLE et pour laquelle vous avez voté, elle était à côté de l'Arbre de Condé, c'était le seul monument historique d'avant l'épopée du charbon de la ville de Grenay. Et donc là, on a cette déchetterie qui va rester une déchetterie pour les

professionnels et donc la cohérence d'avoir un drive béton à côté c'était justement de pouvoir décharger les gravats des professionnels pour pouvoir installer le drive béton. Là si tu me dis que maintenant vous allez installer ailleurs, c'est-à-dire que vous allez enfin nous débarrasser de cette déchetterie odieuse où il y a toujours des dépôts malgré l'ouverture de l'autre il y a plus d'un an maintenant et tout ça, ça n'a pas été dit lors de la réunion qui a eu lieu il y a moins de trois mois.

M. DUPORGE : Oui mais Christian donc effectivement c'est tout le contraire. Au contraire c'est pour Grenay va, au contraire à travers cette opération, lui aussi profiter de cela puisque je le répète l'objectif c'est de monter en gamme. La déchetterie à terme effectivement elle a vocation à disparaître et donc les terrains qui seront libérés à accueillir des activités plus qualitatives d'où l'idée de ne pas mettre cette centrale béton qui obérerait un petit peu cette montée en gamme du secteur.

M. CHAMPIRE : Les dépôts chemin des Ragonieux ils vont continuer et il n'y aura plus d'alternative de déchetterie professionnelle sur le site.

M. ROBERT : On la mettra dans un autre emplacement. C'est aussi de regarder, c'est pour ça que la location a été proposée, pour pouvoir maîtriser la totalité et pouvoir avoir un projet plus valorisant dans l'ensemble. Ne pas se retrouver bloquer après avec un sujet qui viendrait perturber le jour où on va déplacer la déchetterie pour les professionnels. Il y a d'autres remarques sur la délibération n°4 ? Non ? Pas de demande de vote ? Une demande de vote. Alors vote pour ? C'est bon merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est bon, c'est adopté. La délibération n°5, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Comme tout le monde le sait, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain concerne trois quartiers sur notre territoire dont la République et Cité 4 à Avion, Vent de Bise et Lebas à Liévin et le 12/14 à Lens. Le but du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain est de réaménager les espaces publics, développer des activités et de nouveaux services, améliorer les conditions d'habitabilité et en d'autres termes replacer ces quartiers en situation d'attractivité. Lors de la signature de cette convention avec l'ANRU, il avait été entendu et convenu de la mise en place par l'intermédiaire d'un avenant d'une clause de revoyure, ce qui permettrait après réflexion d'intégrer des opérations complémentaires ou modifier certaines opérations. Donc c'est ce que je vous propose dans cette délibération en intégrant la rénovation de la Salle des pendus de la Fosse 12 à Lens, la démolition de la tour des Frênes à Avion, l'aménagement au cœur du quartier République à Avion, la création d'un nouveau centre commercial toujours à Avion, le projet quartier fertile lui qui concerne les trois quartiers et la modification de l'opération CAJ sur Lens. Donc toutes ces opérations ont reçu un avis favorable de la Commission Attractivité. Le but de cette délibération c'est de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer l'avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de la CALL au titre du NPRU ayant pour objet d'acter un complément de financement ANRU à hauteur de 6 570 000 €, d'intégrer la mise à jour du calendrier opérationnel afin d'éviter le risque de désengagement d'office lié au non-respect du calendrier initial et d'intégrer en déclinaison des évolutions précitées la mise à jour de l'ensemble des annexes correspondantes.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? La délibération est adoptée. La délibération suivante, on revient sur le PLH avec François.

M. LEMAIRE : Merci Président. Mes chers collègues, nous franchissons ce soir, sous réserve bien évidemment de votre vote, la dernière étape administrative de l'élaboration de notre PLH qui, vous le savez, couvrira la période 2023-2028. Un processus que nous avons engagé depuis maintenant de longs mois, vous le savez bien, puisqu'il a été mené avec vous dans une logique de co-construction avec l'ensemble de nos communes, avec bien sûr les acteurs du logement sur notre territoire, sans oublier bien évidemment les services de l'Etat. Ce PLH a fait l'objet d'un premier arrêté que nous avons délibéré le 28 septembre 2022. Ensuite, il a fait l'objet d'une consultation auprès de l'ensemble des communes et des personnes publiques associées. Ce qui a conduit à un deuxième arrêté, souvenez-vous en, le 15 décembre dernier nous avions à nouveau arrêté ce projet de PLH. Le 13 avril dernier, notre dossier a été présenté au Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement qui a émis un avis favorable assorti de recommandations que nous avons donc intégrées à notre document final et à la délibération qui vous est proposée. Concrètement, Monsieur le Préfet nous demande de prendre en compte les dispositions réglementaires relatives à la production de logements locatifs sociaux dans les communes qui ont un taux de LLS supérieur à 40% mais c'est ce que nous appliquons déjà de toute façon depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation. Il faut que les opérateurs, en accord avec les communes, produisent un argumentaire pour justifier des besoins identifiés. Le Préfet nous demande

également une attention particulière vis-à-vis des communes carencées, qui ont un taux de LLS inférieur à 20%, ça nous renvoie au débat que nous avons eu lors du précédent Conseil Communautaire. Il nous demande également d'avoir une attention particulière sur les enjeux de requalification du parc existant et de résorption de la vacance dans certaines communes. Ce qu'on peut dire c'est qu'on est plutôt dans une bonne dynamique à l'échelle de notre territoire mais encore faut-il que l'Etat nous accorde les moyens pour venir résorber la vacance, notamment la vacance technique dans le parc privé sur notre territoire. D'ailleurs nous avons engagé, avec Yves et nos services, une étude sur la vacance pour nous permettre d'objectiver davantage cette notion de vacance et surtout d'expliquer pourquoi certains logements sont vacants sur notre territoire. Est-ce qu'il s'agit de vacance technique ou de vacance commerciale ? Alors, on s'y attendait bien évidemment, le Préfet attire notre attention aussi sur les enjeux de sobriété foncière, notamment dans la perspective de la mise en œuvre de la ZAN dont on attend toujours les modalités de mise en œuvre, les règles du jeu, mais de ce point de vu là on vous l'avait exposé, on est plutôt vertueux puisqu'on limite les opérations d'extension urbaine. Et puis, on le sait aussi mes chers collègues, on a déjà pointé à plusieurs reprises les difficultés qui sont celles d'intervenir sur des friches et notamment des friches habitat. Nous n'avons pas aujourd'hui et les opérateurs n'ont pas aujourd'hui le modèle économique qui permet de retraiter certaines friches urbaines et d'ailleurs ça vaut aussi, Laurent pourrait en témoigner, sur la requalification des friches économiques ou industrielles. Le Préfet attire également notre attention sur la gouvernance du PLH. Effectivement, celle-ci est perfectible, nous l'avions dit dès l'évaluation de notre précédent PLH, elle nécessite également les moyens en interne et cela me permet de faire le lien avec la délibération du point n°22 puisqu'il vous sera proposé la création d'un poste de chargé de mission qui sera tout particulièrement chargé du suivi de ce futur PLH. Donc je compte sur vous mes chers collègues pour voter cette prochaine délibération. Alors si cette délibération constitue, je dirais, l'aboutissement d'un long parcours, je ne vais pas dire un parcours du combattant mais plutôt un parcours de sauts d'obstacles, nous avons bien conscience mes chers collègues et nous vous l'avons déjà exprimé avec mon collègue Yves TERLAT que c'est un commencement pour nous. Il va nous falloir maintenant mettre en œuvre ce PLH parce que ce PLH nous ne l'oublions pas, il traduit aussi l'ambition politique qui est la nôtre et l'ambition que nous portons en matière d'habitat, en matière de logement, sur notre territoire avec des enjeux, on le sait bien, d'attractivité sur certains quartiers, notamment les quartiers d'habitat miniers et les quartiers d'habitat social vertical. C'est notamment les opérations NPNRU sur notre agglomération. Or, nous le savons bien, l'Etat actuellement n'est pas au rendez-vous de ces enjeux et qu'excepté, effectivement, l'effort qui est fait sur les opérations ERBM et les opérations NPNRU que je viens de citer mais l'Etat n'est pas au rendez-vous de cette crise du logement qui commence à poindre dans notre pays et tout particulièrement dans des territoires fragilisés comme le nôtre. Alors que les bailleurs sociaux, vous le savez bien, ont du mal à sortir des programmes de logements neufs sur lesquels ils se sont engagés, j'ai déjà eu l'occasion d'en parler avec certaines et certains d'entre vous parce que l'indice du coût de la construction ne cesse d'augmenter, le prix des matériaux a fortement augmenté et puis aussi parce qu'il faut appliquer la RT2020 qui là aussi impacte le coût de sortie des logements neufs. Alors qu'ils ont également du mal à rénover les logements anciens, vous avez certainement vu dans la presse cette semaine que le Département a décidé d'attribuer une subvention de 4 millions d'euros à Pas-de-Calais Habitat pour tenter de résorber la vacance technique dans 400 logements de son parc à l'échelle du département du Pas-de-Calais. Alors aussi, mes chers collègues, nous le voyons, nous le constatons au quotidien que l'accession à la propriété est de plus en plus compliquée pour bon nombre de nos concitoyens qui n'arrivent pas à obtenir leur prêt immobilier. Et enfin, Yves TERLAT le dirait beaucoup mieux que moi, l'Etat s'apprête également et c'est plus particulièrement l'ANAH à revoir les conditions d'intervention et d'accompagnement sur le parc privé, or nous savons qu'il y a un véritable enjeu notamment en matière de rénovation thermique des logements les plus anciens. Là encore, l'Etat va privilégier la politique de primes, ils aiment beaucoup effectivement le gouvernement les politiques de primes, au détriment d'une rénovation thermique de qualité qui permet non pas de traiter quelques éléments du logement mais de traiter la globalité du logement alors que nous savons bien, mes chers collègues, que nous sommes sur un territoire qui est singulier, un territoire qui est atypique, un territoire qui est marqué par un patrimoine de logements particuliers et aussi par des fragilités sociales. Deux chiffres pour effectivement les évoquer mais vous les connaissez bien, 50% des procédures d'expulsion dans notre département concernent l'arrondissement de Lens. Je dis bien l'arrondissement, je n'ai pas dit l'agglo, j'ai bien dit l'arrondissement. 50% des appels auprès du 115 dans notre département concernent là encore l'arrondissement de Lens-Liévin, Hénin-Carvin donc c'est dire les difficultés contre lesquelles nous devons faire face avec cette ambition de porter notre politique du logement. L'enjeu il est pour nous, bien évidemment, de renforcer les liens on vous l'a déjà dit avec vous, avec les opérateurs du logement sur notre territoire mais d'avoir aussi certainement davantage d'exigences vis-à-vis des opérateurs et notamment des bailleurs sociaux. Nous avions là

encore ces débats à l'instant à l'occasion de notre réunion de Bureau. En conclusion, mes chers collègues, parce que je ne vais pas rentrer dans le fond de ce PLH, vous le connaissez largement, il vous a été présenté. Nous avons eu l'occasion d'en débattre, y compris d'ailleurs en Conférence des Maires, pour autant je vous propose d'approuver ce projet de PLH 2023-2028. C'est ce qui vous est proposé et bien sûr nous respecterons les règles de publicité afférentes à cette délibération. Merci Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup François. C'est vrai que tu l'as souligné, c'est un long processus et avec Yves et les équipes de l'agglo surtout c'est un travail de fourmi qui a été réalisé. Donc là on arrive vraiment dans une étape importante mais qui n'est que le démarrage de, maintenant, la mise en application. C'est aussi la façon de souligner l'engagement et l'investissement de nos équipes là-dessus. Y a-t-il des remarques ? Non ? La délibération est adoptée. La délibération suivante, c'est Yves TERLAT, la 7 justement.

M. TERLAT : Il s'agit de proposer de renouveler un nouveau groupement de commandes sur la réalisation des visites pour les autorisations préalables de mise en location et les autorisations de division. C'est un marché qui devra débuter au 1er décembre 2023 et prendra la place d'un précédent avec ses successions d'avenant. Maintenant, il correspondra à la superficie et au nombre de communes qui sont adhérentes à ces deux dispositifs-là du permis de louer et du permis de diviser.

M. ROBERT : Merci Yves. Vous avez vu aussi, François en a fait l'état à son Conseil Municipal, mais aussi le succès et la prise en compte quelque part de la réalité avec ce permis de louer où on arrive à avoir quand même décelé certaines situations et c'était vraiment l'enjeu de ce type de process. Et je remercie François d'avoir amorcé cette réflexion et cette politique dans le mandat précédent parce que c'était quelque chose qui était, peut-être maintenant qui devient basique, mais en tout cas quelque chose qui, c'est parce que c'est le Vice-Président, c'est globalement mais c'est lui qui l'a amorcé, globalement tout le monde l'avait porté et l'avait partagé, mais qui n'était pas aussi démocratisé peut-être qu'aujourd'hui et on voit bien que les premiers effets s'en font réellement sentir sur notre territoire. C'est aussi l'occasion de le souligner, notamment à l'occasion de cette nouvelle mise en concurrence sur le prestataire. Y a-t-il des remarques ? Non ? La 7 est adoptée. On enchaîne, la 8, Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui merci Président. Chers collègues, le budget primitif de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la CALL a été adopté par son CODIR le 28 novembre de l'année précédente. Pour l'année 2023, le Comité de Direction sollicite une subvention d'un montant de 1 207 840 €. Cette enveloppe a été approuvée par le Conseil Communautaire réunit le 16 mars à l'occasion de l'examen du budget primitif 2023. D'autre part, par délibération du 15 décembre, la CALL a attribué une avance de subvention de 500 000 € au profit de l'EPIC. Il est proposé aujourd'hui d'approuver le budget primitif de 2023 de l'EPIC de l'Office de Tourisme et du Patrimoine et d'attribuer, bien entendu, le solde de la subvention d'un montant de 107 840 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Tu poursuis Philippe, la 9.

M. DUQUESNOY : L'Office de Tourisme de Lens-Liévin assure depuis 2019 une permanence saisonnière du bureau d'informations touristiques sur le site du 9/9bis à Oignies. Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et moi-même, accompagné bien entendu des membres du CODIR, nous avons parlé de la possibilité d'une extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur son territoire de la CAHC, afin de couvrir 50 communes. 50 communes, 36 à ce jour. Alors bien entendu cette extension aurait pour impact de mener ensemble une stratégie qui a prouvé toute son efficacité que l'on peut constater aujourd'hui de notre Office de Tourisme sur notre territoire sans création d'une structure concurrente qui pourrait être sur la CAHC. Et puis, d'avoir des ressources nouvelles qui sont issues par exemple de la taxe de séjour mais aussi de la subvention de la Communauté d'Agglomération et ça au profit de l'EPIC, de notre OT. Alors bien sûr, nous souhaiterions que cela puisse démarrer pour le 1er janvier 2024 mais ça nécessitera une autre délibération durant le prochain semestre où l'on pourra préciser d'autres choses, c'est-à-dire préciser comment au niveau fonctionnement, l'écriture d'une stratégie commune, la gouvernance mais aussi l'évaluation des recettes et des dépenses que nous pourrions avoir entre la CAHC et la CALL. Voilà Président.

M. ROBERT : Merci Philippe. Comme tu dis, c'est aussi une reconnaissance du travail qui a été amorcé, travail de fond sur l'économie touristique et la même délibération est soumise au Conseil Communautaire de l'agglo d'Hénin-Carvin ce soir pour montrer vraiment cette dynamique.

M. DUQUESNOY : Oui oui. D'ailleurs, je pense que nous aurons ensuite une conférence de presse pour déterminer quels objectifs nous avons entre ces deux communautés d'agglomération.

M. ROBERT : Tout à fait. Y a-t-il des remarques ? La 9 est adoptée. La 10, Philippe.

M. DUQUESNOY : Oui c'est une demande de l'Office de Tourisme toujours pour une reconnaissance en réalité du travail qu'ils ont engagé et qu'ils réalisent. Ils souhaiteraient passer à ce qu'on appelle en catégorie I. Donc ils se sont engagés dans une démarche de qualité dont en réalité l'objectif est d'un nouveau classement, classement de l'Office de Tourisme en visant la catégorie la plus élevée et elle le mérite et aussi une marque nationale de qualité tourisme. Pour cela, ils ont monté un dossier mais ils ne peuvent pas le présenter eux-mêmes, c'est la collectivité de tutelle qui doit le présenter, c'est-à-dire nous. Donc il est proposé d'approuver le dossier que l'Office de Tourisme nous propose, bien entendu, pour cette demande de classement et de solliciter auprès du Préfet du Pas-de-Calais le classement de l'OTP en catégorie I.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. Alain DUBREUCQ pour la 11.

M. DUBREUCQ : Merci Monsieur le Président. Eu égard à la loi d'août 2021 qui porte lutte contre le dérèglement climatique et qui renforce la résilience face à ses effets, communément appelée et siglée Loi Climat et Résilience, donc la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a l'obligation d'instaurer une Zone à Faibles Emissions de Mobilité siglée, comme chacun le sait, on en parle suffisamment dans les médias, ZFE, en tant qu'agglomération de plus de 150 000 habitants. Cette loi, chacun le sait, apparaît dans un contexte qui ignore beaucoup des spécificités des territoires et du notre en particulier. Périmètre de l'aire urbaine, revenu médian des habitants bien inférieur aux moyennes régionales et nationales et nombre important de véhicules classés Crit'Air 3 et plus. L'Etat a ouvert la possibilité de déroger à l'obligation de la ZFE. Ainsi, l'obligation est écartée lorsqu'il est démontré par évaluation modélisée, au plus tard 18 mois avant l'échéance de l'obligation d'instauration, que les actions mises en place permettent d'atteindre les concentrations en NO2, dioxyde d'azote, en dessous des seuils recommandés par l'OMS, 10 µg/m3, ça veut dire que les masses de particules par unité de volume d'air, sur l'ensemble de l'agglomération ou pour au moins 95% de la population de chaque commune de l'agglomération. Par contre, ce qui est positif c'est qu'on constate une baisse significative de la concentration de dioxyde d'azote de la CALL entre 2010 et 2022, qui est passée de 27 µg/m3 à 13, soit une baisse de 52%. L'objet de la délibération, bien sûr vous avez compris, c'est d'approuver la démarche relative à la demande de dérogation qui concerne la réalisation sur notre territoire de cette Zone à Faibles Emissions auprès du Préfet de la Région des Hauts-de-France que va porter Monsieur le Président. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci Alain. C'est un sujet qui revient, j'allais dire, régulièrement. Vous vous souvenez qu'on a déjà passé une délibération pour engager une étude là-dessus. Au fur et à mesure que les choses se précisent et on essaye de tirer toutes les ficelles en même temps pour avoir la meilleure solution encore une fois comme dans le contexte qu'a évoqué Alain. Il y avait un moment il avait été question d'une mission qui aurait pu être confiée par Barbara POMPILI et qui ne verra pas le jour à priori, en tout cas pas un temps assez court parce que c'était elle qui devait être à la baguette pour mener les estimations des territoires. Aujourd'hui, on nous dit que s'il faut manifester, alors on le prend par une délibération, ça aurait pu être par un simple courrier mais c'est en même temps pour partager le sujet. Il n'y a rien à cacher là-dessus. Deux demandes de dérogation, ce n'est pas une remise en cause de l'intérêt de la démarche sur l'amélioration de la qualité de l'air. On a d'ailleurs pris en Bureau une délibération sur la surveillance de la qualité de l'air notamment par rapport à tout ce qui est allergène mais, aujourd'hui, dans la démarche d'amélioration on voit bien que ce qui a été fait par l'agglomération et pour donner quelques chiffres, sur les 10 dernières années on est passé de 27 µg à 12 µg de NOx comme évoquait Alain tout à l'heure. Donc, ce qui fait que sur la trajectoire normale, en tout cas qui semble être normale, par rapport aux engagements qui ont déjà été pris par l'agglo, on devrait arriver au fameux seuil de 10 dans la période où l'on devrait mettre une ZFE. Donc on avance les deux pions en même temps, c'est-à-dire qu'on fait l'étude pour que si demain on a cette contrainte légale tel que ça a été évoqué, tel que la loi nous borde de devoir mettre en place une ZFE, d'avoir les éléments techniques et pratiques. Et dans le même temps, de pouvoir avancer sur une demande de dérogation

argumentée pas uniquement une dérogation symbolique. C'est une dérogation argumentée pour montrer qu'on tend ou qu'on est dans ces seuils-là et qui nous permettent de nous exonérer de la ZFE tout en respectant l'engagement sur l'amélioration de la qualité de l'air. Voilà donc c'était pour ça que le passait aussi dans cette délibération, pour que le schéma soit complet et que chacun puisse bien comprendre que c'est un sujet sur lequel nous nous sommes mobilisés déjà depuis un moment et nous continuons avec toutes ces évolutions. Pierre.

M. CHERET : Oui une autre remarque. Tout d'abord, c'est une chose intéressante c'est que les actions menées par la Communauté d'Agglo ont porté leur fruit donc ça on ne peut que s'en satisfaire. Cela étant dit, au-delà de ce constat, cette dérogation va de soi, il faut quand même qu'on prenne en compte cette situation dans laquelle sont nos familles en termes de moyens pour se transporter et je pense qu'il ne faut pas s'arrêter en si bonne route et en si bonne voie parce qu'à l'évidence il y a des enjeux qui sont prégnants qui sont ceux des saturations, par exemple des voiries des centres-villes, comme tous on le connait et on sait très bien qu'on travaille et on réfléchit souvent à des aménagements au cœur de ville pour que justement ces équilibres soient respectés y compris ces saturations sur les grands axes. A mon avis, là il y a encore beaucoup de travail à faire pour qu'on puisse faire en sorte qu'on ait une alternative forte en termes de transport collectif. Vous vous doutez bien que l'enjeu des transports urbains et l'enjeu des transports ferroviaires avec le TER, etc, ça doit être au cœur de notre réflexion parce qu'on contribue, peut-être, grâce à la baisse de cette saturation à ce qui se passe au niveau national, voire mondial, sur cette question parce que si chacun dit dans son petit coin « ça y est, j'ai réglé le problème, je laisse tomber les autres », à mon avis on se trompe parce que l'air est un peu partout, il me semble, autour de la planète. Donc voilà c'était une remarque parce que je pense qu'il ne faut pas lâcher la vision sur cette question d'alternative à des usages de transports collectif, étant entendu que c'est une nécessité en termes de pouvoir d'achat très important pour nos familles.

M. ROBERT : Alain n'est pas rentré dans le détail de tout mais on est vraiment dans cette logique-là. Sur l'amélioration des transports, c'est le sujet, vous l'avez vu aussi avec le contrat de plan sur le fameux SEM mais dans le même temps la question de la saturation de nos axes autoroutiers. On parle de ce qui va se passer sur l'A1, vous avez vu avec les travaux la voie de covoiturage qui devrait arriver mais en même temps c'est des reports sur des axes secondaires qui vont concerner, qui vont peut-être générer des contraintes et des nouvelles explosions ou des pics de pollution. Donc de regarder comment la qualité de l'air se traite. Il faut regarder vraiment le fond de ce problème-là et derrière l'ensemble des éléments. On essaye de tirer tout en même temps mais aujourd'hui on a cette possibilité-là compte-tenu notamment de la trajectoire vertueuse parce que c'est aussi le travail qui a été fait depuis des années, qui, quand on a le changement d'image de notre territoire, il y a la partie un peu visible mais il y a surtout le changement en profondeur. Quand on passe du noir au vert, les poumons verts qu'on a dans différents secteurs contribuent aussi à l'amélioration globale de la qualité de l'air sur notre territoire. Donc c'est l'ensemble de ces enjeux-là et là il y a une fenêtre de tir qui vient de s'ouvrir, ce qui est proposé en délibération c'est de s'y engouffrer mais de continuer à garder l'esprit de fond de l'amélioration globale de la qualité de l'air, de prendre bien en compte les besoins en mobilité de la population parce que c'est ce développement-là. C'est aussi quand on développe Eurovéloroute une autre façon d'aborder la mobilité sur des circuits peut-être plus courts. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Alors, vous le savez, j'ai dès le départ dénoncé l'installation, enfin la volonté d'installer ces ZFE. C'est pourquoi, aujourd'hui, je me joins à vous, je vous encourage et c'est rare ce que je vais dire, je vous félicite en tout cas d'avoir su anticiper, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la qualité de l'air ce qui aujourd'hui nous permet de demander cette dérogation parce qu'en effet la ZFE allait être un coup de massue pour nos commerces, pour les populations les plus fragiles. La ZFE ce sont des décisions qui sont prises par des bureaucrates qui ne connaissent pas la réalité du terrain, qu'elle soit économique, qu'elle soit sociale, qu'elle soit politique ou environnementale. Donc en tout cas, je vous félicite parce que pour le coup, vous avez bien joué votre partition et j'espère que cela permettra, en tout cas, aux populations les plus fragilisées de ne pas être bannies des centres-villes à cause des ZFE.

M. ROBERT : On explique les enjeux. Alors, juste pour finir la blague, je pense que l'orage va être un peu anticipé ce soir, il va pleuvoir plus tôt que prévu. Là, revenir au sérieux, c'est aussi le développement mais bon on pourrait en faire toute une soirée. Le plan cyclable, c'est comment on change les mobilités. Vous parliez d'économie, aujourd'hui on sait qu'il y a des difficultés pour les entreprises de recruter. On ne recrute plus forcément sur des profils, on recrute sur une qualité globale du poste et de l'environnement et notamment la notion d'accès à l'entreprise, la façon dont aussi l'entreprise est

intégrée dans son environnement joue et on est plutôt bien lotis de cette façon-là donc continuons à jouer là-dessus, à accentuer sur la partie touristique aussi parce que c'est une autre partie de l'économie et ça y contribue. Donc on tire l'ensemble des ficelles et bien sûr on revient à chaque fois devant le Conseil comme on reviendra avec le bilan quand il sera réglé par le cabinet d'études tel qu'on l'avait voté ici. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : C'est juste une question. Est-ce que vous pourriez nous dire les délais justement de traitement pour cette demande de dérogation ? Quand est-ce qu'on aura la réponse ?

M. ROBERT : L'obligation est dans 18 mois donc on devait faire la demande avant le 30 juin. C'est les délais de traitement de l'Etat donc on est dans les délais. Il fallait impérativement que ça parte avant le 30 juin donc on a préféré le prendre de cette forme-là. Christian.

M. CHAMPIRE : Oui. Sur la ZFE quand même il manque une indication. C'est quelle est la ville centre ? Quand on parle de ZFE sur les différentes métropoles, il y a une ville centre, puis il y a une banlieue. Pour la région parisienne, il y a l'A86 qui ceinture la partie ZFE, puis en dehors de l'A86 on peut faire ce qu'on veut. Donc là on n'a pas pris le soin quand même parce que le résultat de la ZFE c'est quand même le trio magique qui aurait été victime de la ZFE parce que c'est là qu'on aurait pu accéder aux commerces et puis les villes de la périphérie qui auraient vu l'hôpital ne plus être accessible pour leurs habitants. Moi, je pense que Pierre est déjà un petit peu en vacances, c'est si on fait une demande de dérogation, il faut avoir un argument choc et l'argument choc c'est la gratuité du bus. Il faut le dire clairement Pierre. Si on veut convaincre l'Etat qu'on fait les efforts et qu'en effet on va permettre aux habitants les plus défavorisés de ne pas utiliser leurs vieilles guimbardes mais de prendre les transports en commun, il faut annoncer qu'on met la gratuité des transports.

M. ROBERT : Vas-y Pierre.

M. CHERET : Non je ne suis pas en congés. D'abord comme tout retraité, je suis toujours en congés. Tout simplement parce que tu as raison Christian mais il faut y travailler et je pense qu'il y a des débats en ce moment avec la DSP, etc. Donc j'espère qu'on aura dans ce cadre-là la possibilité d'ouvrir cette capacité à réflexion sur la gratuité mais j'ajoute une chose c'est qu'aujourd'hui on voit bien que beaucoup d'agglomérations s'y mettent et s'y mettent avec leurs particularités parce que chaque agglo n'a pas la même particularité, n'a pas la même organisation, etc. Mais on voit bien qu'il y a des accélérations à avoir en termes de changements d'habitudes et je suis sûr que beaucoup de gens voudraient bien faire du vélo mais, à mon avis, on a là aussi beaucoup de travail pour faire en sorte qu'il y ait des lieux cyclables dans de bonnes conditions et bien sécurisés, etc. Et puis, j'abonderai sur le fait que la ruralité, au vu des coûts aujourd'hui qu'on a en transport en coût de gazole, etc, d'usage de la voiture pour ceux qui sont en ruralité, il y a à réfléchir sérieusement pour qu'on leur donne capacité à accéder à ce transport collectif. A mon avis, il y a beaucoup de pain sur la planche et il faut qu'on ait des éléments concrets pour qu'on puisse avancer dans ce domaine.

M. ALEXANDRE : Oui, nous en avons déjà amplement discuté en Conférence des Présidents. Nous en avons débattu ici mais l'un des arguments majeurs pour demander la dérogation c'est la desserte du territoire. Vous parlez de ceux qui bénéficient des transports collectifs mais le Groupe Républicain s'opposera avec la plus grande fermeté à la gratuité tant que ne seront pas desservies les communes rurales. Parce que, Christian CHAMPIRE le dit, mais nous on fait comment pour aller à l'hôpital à Lens s'il y a une ZFE ? Il faut qu'on s'arrête où ? Où sont les stationnements, les parkings ? Où sont les bus qui doivent venir nous chercher ? Personne n'a prévu cela. Donc, il y a une desserte aujourd'hui. Je rappelle qu'au départ nous avons voté et nous payons pour un service qui ne nous est pas rendu. C'était la théorie de l'arête de poisson, il y a l'arête principale et ensuite il y a les arêtes secondaires. Nous on est dans les arêtes secondaires sauf qu'on ne les voit jamais. Donc quand on les verra, on pourra parler de la gratuité pour tout le monde.

M. ROBERT : Allez, pour la 11 il n'y a pas de demande de vote ? Non ? Elle est adoptée. On enchaîne avec la 12, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Oui merci Président.

M. ROBERT : Attends il y a Christian, je n'avais pas vu.

M. CHAMPIRE : Je veux bien tout ce qu'on veut Jean-Marie sur le fait qu'on paye et qu'on n'a pas le service mais pour les inondations, la GEMAPI, on est bien d'accord ce n'est pas forcément les communes les plus urbaines qui sont les plus concernées et pourtant c'est tout le monde qui paye pour pouvoir assurer le service à tous. Donc à un moment donné, le fait d'être en collectivité c'est justement de partager les frais tous ensemble et pas de se dire « Moi j'ai le droit à ça donc je paye ». Ça ce n'est pas possible. Ça c'est du service privé, ce n'est pas du service public. Donc les habitants de Grenay où il n'y pas d'inondation, ça ne les tracasse pas de payer la GEMAPI parce qu'ils savent qu'il y a des problèmes d'inondations dans le secteur et qu'il faut lutter contre.

M. ROBERT : Allez, on va ne peut-être pas penser le sujet sur la GEMAPI. On a les délibérations sur l'eau et l'assainissement tout à l'heure. La GEMAPI on l'a installée là-dessus et si l'eau est retenue en amont ça évite aussi que ça coule de tous les côtés. Alain LHERBIER sur la 12.

M. LHERBIER : Oui Président. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit présenter chaque année à son assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics sur la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés. Vous avez en annexe de cette délibération ce rapport. Ce rapport fournit principalement les indicateurs techniques et financiers pour l'ensemble des opérations de prévention de collecte et de traitement réalisés en 2022. Il y a un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics, ainsi que la Commission chargée du Développement Durable. Ces deux commissions ont émis un avis favorable Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Ça fait partie des documents qu'on a aussi à étudier ou à valider. En tout cas, notifier qu'on en prend acte avant l'examen du compte administratif.

M. LHERBIER : Je remercie aussi les services pour ce bon rapport Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain, c'est quand même à souligner. On prend acte de la 12 et on enchaîne sur la 13. Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. Notre assemblée a souvent été animée par des débats sur la présence médicale dans nos territoires. Présence médicale qui est de moins en moins nombreuse et le constat a été fait qu'effectivement pour avoir la chance de pouvoir accueillir de nouveaux médecins, la meilleure des façons de le faire était certainement d'envoyer nos jeunes en faculté de médecine pour pouvoir obtenir ce précieux sésame. Cette analyse a été partagée par Pasquale MAMMONE, le Président de l'Université de l'Artois, et il a donc pris la décision de demander l'installation d'une section PASS. C'est le Parcours d'Accès Spécifique Santé au sein de la Faculté Jean PERRIN pour la rentrée prochaine. Les choses étant ce qu'elles sont et malheureusement on ne peut que le regretter, les alliances universitaires ont été obligées de se constituer et les universités lilloises s'autosuffisant, l'Université d'Artois a dû créer une alliance avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, l'ULCO, et l'Université Jules VERNE à Amiens. La création de ce PASS doit s'appuyer sur une faculté de médecine et ce sera donc la Faculté de Médecine d'Amiens qui accueillera nos jeunes issus de cette section PASS au cours de l'année donc il y aura un certain nombre de déplacements réalisés. Vous comprendrez tous que les frais inhérents à ces déplacements peuvent être assez conséquents, surtout pour des jeunes de notre territoire et donc nous avons été sollicités par la Faculté Jean PERRIN pour participer à la prise en charge de ces transports motorisés vers la Faculté d'Amiens et donc on se propose pendant deux ans, pour l'instant, de verser une subvention de 4 500 € par an pour pouvoir participer, contribuer à ce que nos jeunes puissent plus facilement poursuivre des études de médecine.

M. ROBERT : La Région mettant le même montant dans cette opération. Pas de remarque ? Oui vas-y Perrine.

Mme CIOFFI : Le problème de pénurie médicale que nous rencontrons dans le bassin minier n'est pas une exception. De plus en plus de monde nous interpelle pour nous faire part de difficultés à trouver un médecin traitant ou un spécialiste. Il manque au Pas-de-Calais 300 généralistes et près de 1 000 spécialistes pour atteindre la densité nationale du nombre de médecins par habitant. Alors évidemment, il nous faut trouver des solutions d'autant plus que l'ARS n'a pour l'instant aucun outil approprié qui nous aurait permis d'améliorer la situation. D'ailleurs, j'en profite pour dire que nous accueillons avec bienveillance le projet du nouvel hôpital de Lens et je rappelle que nous avions dit qu'il y avait trois impératifs pour sa réussite. Donc le premier : le projet initial était sous financé, il fallait plus d'argent. Nous avons été entendus et une rallonge budgétaire substantielle a été accordée. Comme quoi, nous

avions raison. Deuxième : le projet initial manquait de lits. Nous avons été entendus, la capacité a été augmentée. Là encore, nous avions raison. Et la troisième : il faut un CHU pour former ici ceux qui y travailleront demain et arrêter de chercher comment se passer de médecin. Et c'est là que le bât blesse. Non seulement le Pas-de-Calais ne disposera toujours pas de faculté de médecine demain mais en plus la Faculté de médecine d'Amiens viendra chercher chez nous ceux qui auront leur concours de première année pour leur faire faire le reste du cursus sur Amiens. C'est la fuite de nos meilleurs élèves qui s'organise ici. C'est le meilleur moyen de perdre définitivement pour notre territoire ceux qui auraient pu nous soigner demain. Ça pourrait paraître une chance pour nos enfants que d'avoir une première année de médecine accessible pour eux ici mais dès la deuxième année ils nous échapperont. Et nous savons tous que si on ne les fixe pas sur un territoire avant la sixième année, année à laquelle ils commencent à être salariés, c'est définitivement qu'ils s'éloignent du bassin minier. On nous explique qu'il était fou de demander un CHU pour le bassin minier et les mêmes personnes nous expliquent qu'il est peut-être moins fou de mettre les meilleurs élèves dans un bus pour organiser la fuite de nos étudiants vers un autre département. C'est la raison pour laquelle le Groupe Communiste et Républicain s'abstiendra sur cette délibération.

M. BAVAY : Alors le but n'est effectivement pas de faire partir nos meilleurs étudiants vers la Faculté d'Amiens mais les choses sont ce qu'elles sont. Ou on fait le choix d'accompagner nos jeunes pour qu'effectivement un maximum ait de chances de pouvoir à l'issue de ce PASS pouvoir accéder aux études de médecine parce que je rappelle quand même que les élèves de la section PASS de la Faculté Jean PERRIN seront des élèves surnuméraires, c'est-à-dire que ça ne retire en rien des moyens de la Faculté d'Amiens mais c'est bien des élèves supplémentaires à qui on propose une chance de pouvoir accéder à ces études de médecines. Donc effectivement on peut ne rien faire et puis attendre que ça se passe et puis dire on n'accompagne pas nos jeunes pour pouvoir aller faire des études de médecine même si c'est à Amiens. La solution n'est, à mon avis, pas tout à fait satisfaisante et je le reconnais. Mais charge à nous, pendant justement ces 6 premières années, de ne pas les perdre de vue ces jeunes, de leur proposer des accompagnements, de travailler avec nos CPTS, de travailler avec l'Hôpital de Lens pour des jobs d'été, des choses comme ça, de tout mettre en œuvre pour que ces jeunes qui vont faire leur étude à Amiens continuent à conserver un lien fort avec notre territoire. Et c'est à ces conditions-là qu'on va les voir revenir sur le territoire mais entre ne rien faire et accompagner la Faculté Jean PERRIN pour qu'on ait plus de jeunes qui puissent s'investir dans des études de médecine, moi, mon choix est fait.

M. ROBERT : Allez, on met au vote du coup. Vas-y, Bruno.

M. CHAMPIRE : Tu ne peux pas conclure comme ça. Elle ne t'a pas dit qu'on ne faisait rien. Elle t'a dit qu'on se mobilisait pour avoir un CHU. Le Pas-de-Calais est le seul département de France à avoir plus d'un million d'habitants et à ne pas avoir un CHU. On ne peut pas dire qu'on ne demande rien.

M. ROBERT : Excuse-moi, je suis obligé de te couper Christian mais il faut se discipliner un peu. On a l'habitude de respecter aussi les demandes de parole. Bruno avait levé la main. Je lui passe la parole et après je te redonne après Justin et Philippe.

M. TRONI : Oui Président. Alain, ce n'est pas le fait de dire qu'on doit aider ou ne pas aider les jeunes. Je pense que dans cette agglomération, dans nos communes, dans le département, il y a beaucoup d'actions qui sont faites en direction justement de la jeunesse. Il faut continuer comme ça. Nous, tout simplement ce que l'on dit c'est que si on n'arrive pas à se mettre ensemble pour se battre, pour continuer de demander à ce que notre futur centre hospitalier devienne un CHU, on va continuer de perdre les éléments les mieux armés. Ils vont continuer d'aller à Lille. Ils vont aller à Amiens. Ils vont dans d'autres secteurs, dans d'autres régions et ils ne reviennent jamais, on le sait très bien. On a des études qui le prouvent à partir du moment où les jeunes sont partis 3 ans, 4 ans, ils vont être stabilisés là où ils ont fait leurs études et on ne les récupère pas. Donc ce n'est pas le fait qu'on dise qu'on ne veut pas aider les jeunes, ce n'est pas ça du tout. On veut aider les jeunes mais il faut continuer de se battre ensemble, même s'il faut refaire une motion ensemble au niveau de l'agglomération et même les autres agglomérations comme la CAHC et la CABBALR pour demander ce CHU, parce que c'est comme ça qu'on va maintenir nos jeunes sur notre territoire. C'est simplement ce qu'on essaye d'expliquer.

M. ROBERT : Alain puis après Justin, Philippe et Christian.

M. BAVAY : Mais la question n'est pas là. Il ne faut pas tout mélanger. Là aujourd'hui, on est face à une problématique d'accès aux études de médecine par le PASS, qui a remplacé le PACES, et qui permet à des jeunes à la fin de cette année de pouvoir s'engager ou dans des études de médecine, ou dans des études de dentiste, de sage-femme, etc. Il y a toute une nouvelle filière qui a été organisée par le système universitaire. La question qui nous est posée aujourd'hui c'est est-ce qu'on est prêt à accompagner ces jeunes pour diminuer le coût de leur transport vers la Faculté d'Amiens ? Le combat sur le CHU, on le partage mais ce n'est pas du tout l'objet de notre délibération. Aujourd'hui, la délibération c'est est-ce qu'on accompagne ces jeunes ou pas ? Donc c'est pour ça que je ne comprends pas qu'on puisse s'abstenir sur cette délibération. C'est un acte fort de l'agglo qui dit on a besoin de médecins, on a des jeunes du territoire et toutes les études le prouvent aussi Bruno, nos jeunes en général manquent d'ambition par rapport à leurs capacités. On leur offre la capacité, aujourd'hui, de faire plus facilement cette première année plutôt que de partir la faire à Lille. On a cette occasion-là, donc moi la seule question que je me pose « Est-ce qu'on aide nos gamins à pouvoir s'engager dans des études de médecine ou pas ? ». La réponse, tu la connais.

M. CLAIRET : La réponse est idem. Oui il faut aider les gamins à s'engager pour pouvoir être nos futurs soignants. Maintenant, est-ce qu'il faut faire d'autres choses après ? C'est autre chose. Je levais la main c'était pour vraiment abonder dans le sens de la délibération en votant oui.

M. CHAMPIRE : On ne mélange rien du tout. On mène le même combat de deux façons différentes mais on le mène en même temps. De la même façon que la dérogation pour la ZFE elle doit s'accompagner de mesures fortes pour baisser la pollution. L'aide pour les étudiants, elle doit s'accompagner de revendications permanentes, répétées, sur le fait qu'il n'est pas normal que le 6ème département français avec 1 400 000 habitants, avec des problèmes de santé incommensurables, soit le seul département français de cette taille-là qui n'ait pas de CHU. Il faut le répéter de façon permanente puisqu'à Paris on ne l'entend pas. A Paris, on fait comme si ça n'existait pas. Je suis navré, le département de la Somme n'a pas 1 400 000 habitants et le CHU est à Amiens et ça ne gène personne. Pourquoi le département du Pas-de-Calais, qui n'avait pas d'université il y a 30 ans et qui maintenant à une université, pourquoi il n'aurait pas un CHU ? Parce que c'est une obligation pour nos populations. Le combat est en même temps, ce n'est pas l'un ou l'autre. Ce n'est pas fromage ou dessert, c'est les deux en même temps. Donc si t'avais en même temps que cette délibération une pétition, une motion, un rappel sur le fait qu'on veut un CHU, c'est une nécessité absolue pour nos populations si on parle de leur santé. Il n'y a pas de souci, on votera avec toi mais là tel que tu présentes les choses, c'est on fait ça et on repousse aux calendes grecques la demande du CHU.

M. ROBERT : On reprend la délibération telle qu'elle était évoquée. Les deux sujets ne sont pas incompatibles, loin de là mais en même temps aujourd'hui on se pose la question uniquement, dans le cadre de cette délibération, est-ce que cette initiative mérite l'accompagnement de l'agglo pour que les gamins aient une possibilité supplémentaire sans dénaturer le reste ? Voilà, il faut revenir sur ce sujet-là. Bruno.

M. TRONI : Oui Sylvain. Moi, je ne vais pas reprendre ce que vient de dire Christian mais je pense que si l'agglomération s'engage justement sur cette motion, on va la voter puisqu'on est prêt à aider les jeunes, vous le savez bien mais il y avait une abstention par rapport à ce manque d'ambition qu'on a sur le CHU.

M. ROBERT : On a déjà fait des motions sur la notion de l'offre de santé. On a déjà voté unanimement ce type de motion. Ce n'est pas la question de vouloir ou ne pas vouloir. C'est la question qu'aujourd'hui ce n'était pas le sujet qui était présenté. Ça ne remet pas en cause ce qu'on a délibéré collectivement. On met au vote la 13 alors. Vote pour ? Abstention ? C'est bon, c'est noté. Vote contre ? Il n'y en a pas. Elle est adoptée. La 14, c'est Pierre SENECHAL.

M. SENECHAL : Oui Monsieur le Président, merci. Après avoir parlé pollution de l'air, on parlera un peu de pollution de l'eau. Il s'agit donc d'adhérer à la convention du BRGM, le Bureau de Recherche Géologique et Minière, en ce qui concerne la recherche des ions perchlorates et ça concerne le champ captant de Méricourt. L'objet de la délibération vise à approuver le programme de recherche établi par ce fameux BRGM, d'approuver les modalités de financement et de suivi de ce programme et autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? C'est adopté. Merci. La 15, c'est Christelle BUISSETTE.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Il s'agit pour cette première délibération d'amener un soutien à l'association de jumelage Harnes – Chrzanow qui souhaite valoriser l'ouvrage rédigé par Monsieur Joseph POGODALA en polonais. Ce livre qui traite de l'immigration polonaise qui relate en langue polonaise une partie importante de l'histoire de notre bassin minier dans le Nord-Pas-de-Calais et surtout de ses habitants. Aussi, l'association souhaite procéder à la traduction de cet ouvrage en français sous l'intitulé « Avant que le sable ne recouvre les pistes et que la flamme du souvenir ne s'éteigne ». L'objectif de ce projet étant de permettre au plus grand nombre de mieux appréhender l'histoire à travers le témoignage de l'auteur. Cet ouvrage serait bien sûr mis à disposition au sein de chacun des équipements de lecture publique de notre territoire, à savoir nos 27 médiathèques et points lecture ou bibliothèques. Considérant l'intérêt de cette démarche, notamment pour tout ce qui est de développer les fonds patrimoniaux au sein des médiathèques et dans le cadre de la dynamique culturelle portée au titre du label Pays d'Art et d'Histoire, il est proposé d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association pour ce projet qui est évalué à 20 435 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. On enchaîne avec la 16, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : Sur le même principe, il est proposé un soutien financier pour l'année 2023 à la réalisation de quatre épisodes sur la résistance polonaise dans les Hauts-de-France à l'association de Production Images et Audio qui s'investit dans un nouveau projet d'adaptation de son film documentaire sur l'histoire de la communauté polonaise dans les Hauts-de-France intitulé « Pour votre Liberté et la Nôtre » en mini-série de quatre épisodes sur cette thématique pour une durée de 52 minutes chacun. La Communauté d'Agglomération a apporté son soutien lors du projet initial qui s'est avéré être un partenariat concluant au regard des enjeux commémoratifs et patrimoniaux du territoire, qu'il a su porter auprès des jeunes générations à travers quinze projections réunissant plus de 2 000 spectateurs. Cette transformation dans un autre format documentaire plus actuel a pour but d'exploiter toutes les images enregistrées et avant tout de faciliter leur diffusion dans des équipements culturels plus diversifiés que sont les cinémas de nos territoires, les établissements scolaires également, les plateformes de vidéo à la demande par le biais de chaînes de télévision locales mais aussi régionales, voire nationales. L'objet de cette délibération porte sur l'aide financière de la CALL sur un montant de 5 000 €.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. On enchaîne avec la 17.

Mme BUISSETTE : La délibération 17 consiste à un accompagnement financier à la création d'une classe à horaires aménagés musique et création au sein du collège MICHELET de la ville de Liévin, en lien avec le Conservatoire à rayonnement municipal Frédéric CHOPIN de Lens. L'élaboration d'un dossier pédagogique d'une classe à horaires aménagés musique et création qui est une classe instrumentale axée sur la création et le numérique au travers de dispositifs pédagogiques innovants qui permettraient l'accès aux pratiques artistiques de notre temps. Le Rectorat a donc apporté un avis favorable à la création de cette classe à horaires aménagés et donc dès la rentrée scolaire 2023/2024, avec une première session au niveau d'une classe de 6ème qui regrouperait 12 à 15 élèves au titre de cette première promotion. Donc il vous est proposé ici d'accompagner ce dispositif en aidant au financement par un soutien de 15 000 € sur un budget de 30 000 € global.

M. ROBERT : Montant qui pourra être diminué parce qu'on va demander aussi une participation du Pas-de-Calais, ce qu'on avait évoqué tout à l'heure. Juste pour préciser, le collège MICHELET reste à Lens. Elle est adoptée. Merci. La 18, toujours Christelle.

Mme BUISSETE : Il s'agit de la mise à disposition des locaux pour l'association Sauvons la Fosse 13 bis des mines de Lens Félix Bollaert. Cette association qui occupe une partie du bâtiment de la Maison Syndicale depuis le 7 octobre 2019 s'est vue un peu restreindre les locaux par l'inondation qu'a subi le bâtiment, un dégât des eaux plutôt en 2021. Les travaux de réhabilitation étaient nécessaires à la résolution de cet incident. Aujourd'hui, l'accroissement des collections de cette association et le redéploiement, notamment des services communautaires puisque nous avons au sein de cette même Maison Syndicale la direction de la culture, du patrimoine, du tourisme et du sport, et donc la mise en place par ce service culture et patrimoine et par les associations ou les partenaires extérieurs d'une programmation évènementielle, pas plus tard qu'hier avec la fête de la musique d'ailleurs, avec deux vedettes qui s'y sont produites. Il est proposé ici de reclarifier la répartition des espaces et cette présente

délibération vise donc à acter la nouvelle occupation par cette association des zones qui lui sont réservées au niveau de la Maison Syndicale.

M. ROBERT : Ça permet aussi de réorganiser et on l'a vu, notamment hier, c'est vrai que c'est un beau succès. Les échos sont favorables sur ce type d'initiative au niveau de la Maison Syndicale. Pas de remarque ? Elle est adoptée. On poursuit, Ludovic sur la 19.

M. GAMBIEZ : Oui merci Président. La délibération est un moment assez fort quand même pour l'agglomération, un marqueur assez fort pour la politique que l'on mène sur l'économie sociale et solidaire. Nous avions acté, ici, le 28 septembre 2022 la possibilité d'entrer au capital des SCIC pour marquer le soutien de la Communauté d'Agglo aux structures de l'ESS du territoire. Là je suis heureux de vous proposer de demander l'entrée au capital de SCIC du Toit Commun qui est une structure qui est basée sur Lens et qui, j'aime à le présenter comme ça, dire que c'est un phare pour les structures de l'ESS du territoire. Un vrai pilote qui va permettre aux structures émergentes ou existantes de pouvoir bénéficier d'un soutien et d'une expertise pour les créations. C'est vraiment une structure qui va permettre de développer davantage l'ESS sur notre territoire. Ce qui est proposé ici dans cette délibération, c'est de demander l'entrée au capital parce que ça se passe comme ça dans les SCIC. On demande à entrer au capital, ce n'est pas les structures qui nous sollicitent. C'est nous qui avons la démarche inverse. Pour être sociétaire, c'est un sociétaire une voix, l'entrée au capital se ferait par l'acquisition de 125 parts pour un montant de 12 500 €. Il convient aussi de désigner un représentant de la Communauté d'Agglo au sein du Toit Commun et nous souhaitons proposer Frédéric ALLOÏ pour nous représenter.

M. ROBERT : Merci beaucoup Ludovic. On met en application, comme on l'avait déjà évoqué, la délibération cadre que l'on avait là aussi partagée, à la fois sur l'ambition et sur l'orientation de notre investissement, notre engagement dans ce type de développement. J'en profite pour saluer notamment les porteurs de projet qui sont dans la salle dont un est engagé dans l'économie sociale et solidaire depuis plus de 20 ans je crois. C'est aussi les fleurons de notre territoire. Pas de remarque ? On enchaîne, la 20, Laurent POISSANT.

M. POISSANT : Président, mes chers collègues, il vous est proposé de modifier le règlement d'intervention du Plan Piscines suite à plusieurs constats, notamment les crises internationales majeures, le Covid, la guerre en Ukraine sont venus contraindre fortement l'économie des projets sur le territoire. Aussi, l'inflation importante impacte fortement les constructions des établissements nautiques. A titre d'exemple, l'indice d'étape du BT01 a évolué de 16,7% depuis juin 2019. Également, l'apprentissage de la natation a été mise à mal et le poids économique, le surcoût des charges d'exploitation, du transport, des difficultés de mobilité de mobilisation des bénévoles et l'indisponibilité des lignes d'eau nécessaires à l'aisance aquatique, la fermeture totale ou partielle de plusieurs piscines du territoire, ne permettent plus aux communes d'assurer cette priorité en matière de prévention. Il vous est donc proposé de modifier justement trois critères. Le premier, c'est les modalités d'accompagnement financières à l'aisance aquatique qui jusqu'alors étaient reversées uniquement aux communes disposant d'une piscine. Donc là il vous est proposé de reverser les 1,50 € à chaque ville qui enverront les enfants de la maternelle à la primaire dans les piscines à condition que les communes détentrices d'une piscine s'accordent sur la mise en place d'une tarification préférentielle au bénéfice des scolaires accompagnés. Ça c'est la première modification. La seconde qui permettra de répondre à l'inflation et de fixer et donc d'augmenter le plafond du montant du fonds de concours à 14 millions d'euros tout en maintenant les critères qui étaient déjà définis dans ce règlement, 25% pour les travaux, la bonification sur la performance énergétique 5% et la qualité de l'eau et de l'air à 3%, bien entendu si les communes s'engagent à mettre en œuvre une tarification préférentielle favorable aux habitants des 36 communes. Le troisième point, c'est de prendre en considération et là je vous demanderai de bien vouloir modifier ; ce n'est pas l'abandon des communes de Mazingarbe et de Vimy mais c'est la mise en stand-by de ces projets, la réorientation des projets d'Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Harnes qui ont décidé finalement de construire des nouveaux équipements plus que de réhabiliter les équipements existants et enfin de prendre en considération le nouveau projet à vocation éducative de la commune de Grenay.

M. ROBERT : Merci beaucoup Laurent. C'est très complet, ça permet aussi de réactualiser le Plan Piscines tel qu'on l'avait délibéré, tel qu'on avait donné le cadre et puis d'accompagner sur la réalisation même des projets parce que c'est vrai que les coûts ont explosé et c'est aussi de pouvoir être sûr que l'on soit en phase avec ça. Pas de remarque ? C'est adopté. Christian, excuse-moi.

M. CHAMPIRE : Si si, la ville de Grenay tient à vous remercier de l'intégrer dans le plan parce que malgré le courrier que vous avez adressé à Monsieur le Sous-Préfet il ne lit pas bien le français et il n'avait pas compris que la ville de Grenay faisait partie de la CALL.

M. ROBERT : On confirme qu'elle est bien dans la CALL. Allez, c'est adopté pour la 20. La 21, c'est Christian qui supplée André KUCHCINSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues. En fait, cette délibération consiste à la création d'un service commun gestion des espaces publics et naturels. Notre Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes ont opéré des aménagements à divers titres, Chaînes des Parcs, itinéraires de mobilités douces et tourisme de mémoire. Pour construire ce plan, il faut mobiliser les partenaires puis le mener à bien. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc procédé à l'identification du périmètre à engager, des réunions de concertation avec les communes concernées par le Parc des Berges de la Souchez, le Parc Centralité et le Parcours des Rescapés. Une rencontre des structures d'insertion et des structures intervenant auprès de personnes en situation d'handicap, une rencontre avec le Conseil Départemental afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation de l'entretien des espaces identifiés au titre de la Chaîne des Parcs, des itinéraires de mobilités douces et du tourisme de mémoire. Il est proposé de créer un service commun gestion des espaces publics et naturels qui accompagnera les communes sur le plan technique, administratif et financier dans la stratégie de gestion de mettre en œuvre sur les périmètres identifiés avec la proposition de reconnaître certains sites d'utilité communautaire. Vous avez été, chers collègues, destinataires de la délibération qui est très complète des différents sites et liaisons des communes concernées. Ces mêmes communes et ce périmètre, faut-il le savoir, couvrent 20 communes, Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes, Lens, Avion, Loos-en-Gohelle, Méricourt, Billy-Montigny, Servins, Bouvigny-Boyeffles, Ablain-Saint-Nazaire, Aix-Noulette, Souchez, Angres, Liévin, Eleu-dit-Leauwette, Vendin-le-Vieil, Pont-à-Vendin, Meurchin et encore Wingles. Une convention cadre précise le champ d'application des modalités d'organisation matérielles et financières, les responsabilités et modalités d'intervention de ce service. Vous avez été également sur cette délibération destinataires du tableau qui décline les surfaces connues à gérer et par commune, ainsi que les coûts d'adhésion. Les coûts d'adhésion annuels de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et des 20 communes sont calculés sur la base du coût du coordinateur affecté au service commun. Ensuite, avis favorable du Comité Social Technique que j'ai présidé le 13 juin 2023 et avis favorable de la Commission chargée des Ressources et Moyens qui s'est réunie ici-même le 12 juin dernier. En fait, la finalité de cette délibération, Monsieur le Président, est de vous autoriser à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. On voit là aussi la palette qui s'élargit sur les services communs proposés et la réponse que l'on peut apporter aux communes en fonction des intérêts et des besoins des unes et des autres parce que là, encore une fois, c'est à la carte. Si la commune a besoin de ce service là pour mobiliser pour une activité particulière, c'est vraiment l'enjeu et on l'avait partagé en début de mandat sur le développement de la mutualisation dans des domaines très variés, on en a encore un exemple qui en même temps garantira une certaine conformité de traitement sur des linéaires tels qu'on a pu le voir dans les tableaux qui sont annexés à la délibération. Y a-t-il des remarques ? Non ? C'est adopté. Merci beaucoup Christian. On revient à tes délibérations avec la 22.

M. PEDOWSKI : Oui. Avec votre accord, Monsieur le Président, je vous solliciterai pour regrouper les délibérations 22 à 26 qui consistent à des créations de poste. En raison de la montée en puissance de notre agglomération, d'une volonté politique forte et affirmée d'être au cœur de l'accompagnement des projets du territoire et des communes, de maintenir une solidarité forte sur le territoire avec comme seule ambition de maintenir un niveau d'investissement élevé et au service du développement et de l'attractivité de notre agglomération et de rester mobilisé pour la qualité de vie de nos habitants, il est proposé la création de différents postes comme suit. Pour la délibération 22, un chargé de mission plan local de l'habitat, PLH, et observatoire de l'habitat. Pour la délibération 23, un chef d'équipe des agents GEMAPI érosion des sols. Pour la 24, deux agents GEMAPI érosion des sols. Pour la 25, un chargé des autorisations d'urbanisme de travaux eau et assainissement. Et enfin, pour la 26, un poste de chargé de prévention sécurité pour le service des ressources humaines.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. L'autre Christian, vas-y.

M. CHAMPIRE : Christian, tu aurais dû commencer par ces délibérations-là, mon voisin serait parti plus tôt. Jean-Marie, c'est avec plaisir que je voterai la 24 et la 25, les personnels pour la GEMAPI parce qu'il y a besoin en effet de se protéger des inondations.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Moi je remercie Christian CHAMPIRE de sa bienveillance. Je rappelle que géographiquement Souchez est dans un entonnoir, donc nous on reçoit les eaux qui viennent d'ailleurs. Ecoute, comme nous sommes solidaires, nous les prenons quand même.

M. ROBERT : Pas de demande de vote sur ces délibérations ? La 27 toujours Christian. On va faire un tir groupé 27 à 32.

M. PEDOWSKI : Oui avec là aussi votre autorisation Monsieur le Président. Je vous propose de regrouper les délibérations 27 à 32, toujours dans le même registre. Il s'agit cette fois d'actualiser ou de régulariser certains postes. A savoir, pour la 27, directeur des finances de la stratégie financière et de la prospective. Pour la 28, gestionnaire financier et comptable. La 29, gestionnaire financier et comptable des recettes. La 30, chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations. La 31, chef de projet de coordination sociale. Et enfin la 32, chef du service gestion des déchets. A noter, Monsieur le Président, chers collègues, que ces postes sont déjà présents au tableau de nos effectifs.

M. ROBERT : C'est validé. Merci Christian. On enchaîne sur la 33. Peut-être un tir groupé 33 à 36, c'est Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui, il s'agit de délibérations classiques qui normalement devraient emporter l'enthousiasme de l'assemblée puisque j'ai remarqué que Monsieur CLAVET n'était plus là donc habituellement il s'abstient. Il s'agit de garanties d'emprunt pour Maisons et Cités sur Annay-sous-Lens sur la 33. Sur la 34, nous sommes sur le même sujet mais acquisition en VEFA de 41 logements neufs rue Mailly à Lens. Ensuite sur la 35, nous allons nous retrouver dans une situation identique, c'est toujours de la garantie d'emprunt que nous avons à supporter, réalisation de 32 logements neufs rue Lamendin à Liévin. Et puis, nous allons passer à la 36, délibération annulant et remplaçant la délibération du 11 mai sur une garantie d'emprunt Maisons et Cités acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à Vendin-le-Vieil. Voilà Monsieur le Président s'agissant de ces délibérations. Je pense que j'en ai terminé et que normalement sous vos applaudissements ça devrait passer.

M. ROBERT : On ne fait pas encore de vote sous cette forme-là mais bon… Il n'y a pas de remarque sur ces quatre délibérations, quatre garanties d'emprunt ? Elles sont adoptées. Et donc pour la suite de l'ordre du jour, je laisse la présidence à Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Voilà mes chers collègues, on va s'assurer que le Président s'isole, mette ses écouteurs pour qu'il ne puisse entendre. Effectivement, nous allons passer la parole à Philippe LA GRANGE pour les délibérations 37 à 49 relatives au compte de gestion et au compte administratif. Je te propose même à la limite de passer les 50 à 57 s'agissant de l'affectation des résultats. Je t'écoute Philippe.

M. ALEXANDRE : Tu fais court.

M. LA GRANGE : À chaque fin d'exercice, le Comptable du Trésor de la CALL communique les comptes de gestion de l'exercice passé pour chaque budget, afin que le Conseil communautaire puisse procéder à son examen et formuler toutes observations ou réserves utiles. Avant de commencer, rappelons à l'Assemblée que notre Communauté d'Agglomération a adopté le référentiel de la nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2022 pour les budgets à caractère administratif. Ce dernier se substitue à la nomenclature comptable M14, et permet d'engager la CALL dans une démarche de modernisation par sa participation à l'expérimentation du compte financier unique sur les exercices 2022 et 2023. Elle s'inscrit dans la vague 2 de l'article 137 de la loi de finances 2021. À compter de 2024, ce référentiel comptable sera obligatoire pour chaque budget à caractère administratif et la présentation d'un compte financier unique aura vocation à être élargie à l'ensemble des collectivités. Par conséquent, le budget Principal ainsi que les budgets annexes Action Économique et Développement Numérique, qui sont des budgets à caractère administratif sont présentés sous un nouveau format issu de la fusion du compte

de gestion et du compte administratif. Ce format unique ne concerne pas encore les budgets à caractère industriel et commercial que sont les budgets que je vais citer : Assainissement, Eau Potable, Crématorium, Port Fluvial et Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Ils le seront à compter de la présentation des comptes 2023, objet de la délibération n°58 qui suit l'approbation des comptes. C'est pourquoi, concernant les budgets, la présentation à l'approbation de notre assemblée reste d'une part celle du compte de gestion et d'autre part celle du compte administratif. Ainsi, nous le rappelons, le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et un bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif. L'ensemble de ces éléments se retrouvent à présent dans le compte financier unique. Dans tous les cas, la présentation des comptes retrace l'exécution du budget voté par notre assemblée communautaire, en prenant en compte les dépenses et recettes réalisées durant l'exercice. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les budgets présentés sous forme unique, le Conseil communautaire est appelé à approuver, pour chacun de ces budgets, le compte financier de l'exercice clos. Pour les autres, le Conseil est appelé à approuver d'abord les comptes de gestion de l'exercice clos avant d'approuver les comptes administratifs. Il va de soi que les résultats 2022 sont présentés en parfaite concordance entre les comptes arrêtés par le comptable du Trésor et ceux arrêtés par la CALL. Il vous est donc proposé d'approuver les 8 comptes de gestion. Ces précisions apportées, le moment est venu de vous présenter une synthèse des comptes financiers consolidés 2022 que vous pouvez suivre sur la présentation projetée à l'écran. Les principaux chiffres clés sont les suivants, sur les 8 budgets gérés par la Communauté d'Agglo, le montant total des dépenses réalisées en 2022 s'élève à 227 millions d'euros, en hausse de 27,5 millions d'euros par rapport aux réalisations 2021. Ainsi, ce sont 88% qui ont été consacrés aux budgets principal, action économique et développement numérique. 8% à l'assainissement, 3% à l'eau potable et 1% au crématorium. Les dépenses de fonctionnement représentent 61% et ont augmenté de 2,6 millions d'euros, une hausse de +2% compte tenu de l'envolée des coûts énergétiques et de l'inflation en général, établie par l'INSEE à plus de 5% en 2022, c'est peu dire que de reconnaître que nous avons su maîtriser nos dépenses de gestion. Ensuite, les dépenses d'investissement représentent 89,5 millions d'euros dont plus de 74 millions d'euros sont consacrés aux dépenses d'équipement hors remboursement de la dette. Ainsi, comparé à 2021, c'est près de 25 millions d'euros supplémentaires qui sont réalisés en 2022 et ce malgré le contexte de crise. Oui mes chers collègues, nous avons maintenu le cap dans le respect de la feuille de route que nous nous sommes fixés. L'ancre est levée, notre bateau a hissé les voiles et prend le large. Ainsi, nous avons réalisé 9 millions d'euros de dépenses d'équipement propre supplémentaires et plus de 19 millions d'euros au titre des délégations de maîtrise d'ouvrage confiées à la CALL. A présent, attardons-nous sur les principaux indicateurs financiers des réalisations 2022. Au-delà des chiffres comptables, ce sont ceux qui décrivent le mieux la santé financière. Dans un contexte toujours très incertain en sortie de crise sanitaire, les équilibres financiers restent favorables en 2022. La bonne maîtrise des dépenses de gestion que nous évoquions précédemment associée à l'effet conjoncturel de hausse des recettes améliorent le taux d'épargne brute. Ce dernier passe de 18% fin d'année 2021 à 22% fin d'année 2022. Après remboursement de la dette, il reste un bon niveau d'épargne nette. C'est cette épargne en hausse de 8 millions d'euros qui est réaffectée au financement de nos équipements. Pour illustrer l'intérêt de cet indicateur, retenez qu'elle finance 49% de nos dépenses d'équipement en propre en 2022 contre 35% en 2021. En parallèle, nous avons complété avec l'emprunt pour financer nos projets inscrits au PPI. Les indicateurs ne mentent pas chers collègues, mettons de côté les évolutions et terminons avec la capacité de désendettement consolidée. Bien que nous n'ayons pas fléchi sur notre trajectoire, elle est passée de 6,7 années en fin d'année 2021 à 5,2 années en fin d'année 2022, bien en dessous de la durée moyenne recommandée de 10 années. Le point maintenant sur les résultats comptables. Un chiffre à retenir : un excédent brut de 30,5 millions d'euros, tous budgets consolidés, suffisant et bien dimensionné aux besoins de trésorerie nécessaire pour sécuriser nos projets d'investissement. A présent, passons à la structure du budget avec d'abord les recettes de fonctionnement. Elles progressent globalement de 11,7 millions d'euros par rapport aux réalisations 2021. Comme nous l'avions remarqué l'an dernier, la part des recettes fiscales ne représente plus que 30% du volume total des recettes réelles tandis que celle des dotations et compensations versées par l'État représente 51%. On notera que l'inquiétude que nous avions évoquée l'an dernier sur une perte progressive de notre autonomie fiscale est fondée, les évolutions de chacune de ces catégories de recettes ne sont pas proportionnelles. Les autres recettes, constituées des produits issus de la valorisation des déchets, de la redevance assainissement ou de la contribution eau potable, progressent également. Néanmoins, l'évolution nette de la politique déchets, recettes moins dépenses, continue de présenter un déséquilibre qui progresse significativement chaque année. C'est pourquoi ces évolutions très favorables résultent en réalité d'un effet conjoncturel. Elles

nous appellent à la prudence en maintenant un niveau d'épargne cohérent avec le niveau d'investissement. Ensuite voyons les dépenses de fonctionnement, elles sont en hausse de 2,6 millions d'euros, avec +2% par rapport à 2021.Globalement sur les 137,4 millions d'euros réalisés, 35% concernent le poste des charges à caractère général. Ce poste connaît la plus forte progression essentiellement tirée par la politique déchets avec +3 millions d'euros. Concernant les autres charges à caractère général, la progression est moins importante que l'inflation. La masse salariale est contenue, elle représente 10% des dépenses réelles de fonctionnement comme en 2021. Les frais financiers sont stabilisés et représente 4% en légère diminution par rapport à 2021. La 2ème partie de la structure budgétaire concerne les investissements. Ainsi, comme présenté en introduction, le niveau des investissements réalisés en 2022 reste élevé. On notera que la hausse de +24,9 millions d'euros a contribué pour 19,3 millions d'euros aux opérations sous mandat et donc déléguées par les communes et pour 4,6 millions d'euros aux dépenses d'équipement en propre. Retraitée des avances de trésorerie, dont le niveau fut particulièrement important en 2021 en raison de la crise sanitaire, la hausse des investissements réalisés en propre est de 8,9 millions d'euros. Au final, en excluant le remboursement de la dette de 15 millions d'euros, ce sont plus de 74 millions d'euros qui ont été investis en 2022 Quel est le mode de financement de ces investissements ? Dans les faits marquants vus précédemment, je vous ai présenté les bons résultats en fonctionnement avec la hausse de l'épargne de 9 millions d'euros. C'est cet excédent dégagé qui constitue la capacité à autofinancer nos dépenses d'investissement. Ainsi, avec 23,5 millions d'euros d'épargne nette restant après remboursement de l'annuité de la dette, ce sont près de 49% des dépenses d'investissement en propre qui sont couverts contre 35% en 2021. Le niveau d'emprunt mobilisé en 2022 s'est élevé à 20,2 millions d'euros et reste cohérent avec la capacité de désendettement qui ne s'est pas dégradé pour autant. Enfin pour clôturer cet exercice, passons à présent à la présentation des comptes 2022 par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. Les 227 millions d'euros de dépenses sont réparties ainsi ; le montant des dépenses, directement affectées aux politiques communautaires ou reversées au territoire, représente 68,3% des dépenses et s'élève à 155 millions d'euros, soit 11,7 millions d'euros de plus qu'en 2021. En tenant compte des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la CALL d'un montant de 26,5 millions d'euros, la part représentée s'élève à 80% des dépenses totales contre 75,5% en 2021. L'annuité de la dette représente 9% des dépenses contre 9,8% en 2021. La masse salariale représente 6,2% des dépenses, contre 6,7% en 2021. Enfin, moins de 5% des dépenses sont consacrées à la maintenance et à l'entretien du patrimoine ainsi qu'aux dépenses de structure de la collectivité contre 8% en 2021. Parmi les 155 millions d'euros directement affectés aux politiques communautaires et au territoire ; 65,6 millions d'euros concernent le développement durable, 1er poste d'intervention, 42,3 millions d'euros sont directement reversés aux 36 communes, 26,3 millions d'euros concernent l'attractivité du territoire, 10,8 millions d'euros le développement social, 6,9 millions d'euros sont reversés au SDIS, enfin, la gestion du Crématorium représente 2,2 millions d'euros et la fourrière 0,1 million d'euros. Au sein de ces dépenses pour ne citer que les évolutions les plus importantes, on retiendra celle du développement durable pour 4,5 millions d'euros compte tenu de ce qui a été dit avant sur la politique déchets, de l'attractivité du territoire pour 9,3 millions d'euros dont 4,3 millions d'euros au titre du soutien financier à la gigafactory de batteries électriques à Douvrin, 3,8 millions d'euros pour la chaîne des parcs et 1,2 million d'euros pour l'aménagement de la centralité. Voilà donc, mes chers collègues, les grandes lignes et chiffres clés de ce compte financier 2022.

M. DUPORGE : Je pense mes chers collègues qu'on peut féliciter et remercier Philippe pour cette présentation synthétique mais non moins complète de ces 8 comptes de gestion, comptes administratif et affectation de résultat. Est-ce que vous avez des questions à lui poser ? Je vois qu'il n'y en a pas. Je vais donc, si vous le souhaitez bien, passer au vote. Donc, sur ces 8 comptes de gestion d'abord mes chers collègues, y a-t-il des abstentions ? Des non participations au vote ? Des avis favorables ? Levez la main si vous le voulez bien. Je vous remercie. Sur les comptes administratifs, là également, y a-t-il des abstentions ? Des non participations au vote ? Avis favorables ? Je vous remercie. Et enfin sur l'affectation des résultats, là également, y a-t-il des avis contraires ? Des non participations au vote ? Des votes favorables ? Je vous remercie. Ecoutez, on peut faire revenir le Président. Voilà mes chers collègues, je pense qu'on peut féliciter et applaudir le Président à qui nous allons annoncer que ses comptes administratifs ont été votés à l'unanimité.

M. ROBERT : Merci beaucoup à toutes et à tous. Merci Laurent, Philippe pour la présentation je pense et l'ensemble des services qui ont œuvré pour pouvoir à la fois présenter les documents mais surtout amener ce travail tout au long de l'année qui est surtout le fruit d'un travail partenarial comme on a l'habitude de le faire. Donc vous avez passé les délibérations jusque 49 et il reste les délibérations 50.

C'est déjà fait aussi ? C'est parfait. 58 aussi vous êtes passés ? Non ? Alors vas-y, Philippe LA GRANGE pour la 58.

M. LA GRANGE : Délibération 58, c'est l'élargissement de l'expérimentation du compte financier unique évoqué en préambule à l'ensemble des budgets gérés par la CALL. Pour ce faire, un avenant à la convention de mise en œuvre est proposé au vote de l'assemblée communautaire.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? J'en profite parce qu'il ne reste que quelques délibérations qui risquent d'être un peu plus rapides. Ne partez tant que vous n'avez signé les documents budgétaires. Et pour vous retenir encore un peu plus longtemps, il y a comme d'habitude une petite collation avec une frite et une boisson à la fin de la séance. Ça nous permet de patienter en attendant de pouvoir signer les documents. 58 adoptée. 59, avec un tir groupé 59 à 66. Toujours Philippe.

M. LA GRANGE : Il s'agit là essentiellement d'une étape budgétaire permettant d'affecter les résultats 2022, dans la mesure où le budget primitif 2023 a été voté il y a peu de temps.

M. ROBERT : C'est bon, c'est très rapide. J'ai bien fait de préciser avant. C'est adopté. La dernière, la 67.

M. LA GRANGE : La 67 est une délibération de principe pour apurement des déficits de régie. Depuis le 1er janvier 2023, l'ordonnance du 23 mars 2022 et son décret d'application du 22 décembre 2022 ont instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière, appelé le régime de responsabilité des gestionnaires publics. Les modifications essentielles de cette ordonnance relatives aux régisseurs concernent, à l'instar des comptables, les mécanismes de cautionnement et d'assurance. Ainsi, l'obligation de cautionnement et l'assurance en vue de couvrir la responsabilité personnelle et pécuniaire disparaissent. Cette délibération de principe vise à apurer le déficit des régies dès lors qu'il ne porte pas atteinte à l'ordre public financier et dans la limite de 100 € mensuels.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Christian, c'est pour après ? Donc la délibération 67 est adoptée. On a fini l'ordre du jour. Merci à toutes et à tous. Christian a peut-être une question.

M. CHAMPIRE : J'ai mieux que ça Président. Je vous annonce que c'était mon dernier Conseil Communautaire. Les meilleures choses ont une fin, les pires aussi. Je tiens à tous vous remercier pour la patience, la gentillesse, le savoir partagé qu'on a pu croiser dans cette salle et je vous souhaite bon courage pour la suite et de bien continuer à travailler dans l'intérêt d'un CHU sur le territoire du département, la gratuité des transports et convaincre la région que la gratuité du TER est aussi indispensable si on veut permettre à nos étudiants et aux populations de se déplacer dans les meilleures conditions. Merci beaucoup.

M. ROBERT : Christian on aura l'occasion de fêter ça avec un verre tout de suite mais surtout te remercier parce que, comme je l'ai fait tout à l'heure pour Jean-François CARON, c'est des pages d'histoire qui se tournent dans notre agglomération et aussi une partie de la mémoire parce que tu avais sur certains sujets, sur l'eau et l'assainissement, quelques échanges avec Jean-Pierre BLANCART dans le dernier mandat et c'est des sujets sur lesquels tu t'étais investi particulièrement. Donc c'est aussi l'occasion de te remercier, je pense au nom de l'ensemble des collègues, en tout cas qui l'ont témoigné en t'applaudissant spontanément. Souhaiter bon courage aussi pour la suite du mandat parce qu'on sait que le tournant tu l'as évoqué lors de tes vœux à Christelle mais surtout encore une fois te remercier pour ton engagement, quelque part ta liberté de parole mais en même temps on sait très bien que c'était sans arrière-pensée et que c'était vraiment dans l'échange et de l'avancée collective de notre assemblée et chacun a pu le témoigner aussi. N'oublie pas de signer le dernier registre avant de partir parce que sinon on va devoir te courir après et il ne faudrait pas qu'on aille trop loin. Merci beaucoup à tous.

M. CHAMPIRE : J'arrête mais je n'ai pas encore perdu la tête. Merci pour les frites Sensas, elles sont de Grenay donc félicitations Président !

M. ROBERT : Comme quoi on n'a pas oublié tu vois.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EN SEANCE DU JEUDI 22 JUIN 2023

N°	DESIGNATION
1	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : installation d'un conseiller communautaire Décision prise à l'unanimité des votants.
2	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : élection d'un membre au Bureau Décision prise à l'unanimité des votants.
3	**RESSOURCES ET MOYENS :** Loos-en-Gohelle : Modification de la composition de la commission Développement Durable Décision prise à l'unanimité des votants.
4	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Délibération cadre sur les prix de cession du foncier à vocation économique Décision prise à la majorité. (81 « pour », 0 « contre », 2 « abstention(s) » M. B.CLAVET, M. L.MOMPEU)
5	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Avenant n°1 à la convention de renouvellement urbain de la CALL Décision prise à l'unanimité des votants.
6	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Adoption du programme local de l'habitat Décision prise à l'unanimité des votants.
7	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Déploiement du permis de louer via un nouveau groupement de commandes pour la réalisation des visites liées à l'Autorisation Préalable de mise en Location (APML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD) à partir du 01.12.2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
8	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** EPIC Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Approbation du budget primitif 2023 et autorisation de versement d'un solde de subvention Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
9	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin constitué en Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote» (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
10	**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :** Demande de classement de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens-Liévin en catégorie I Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. PH.DUQUESNOY, Président de la structure)
11	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Mobilités - Instauration d'une Zone à Faible Émission mobilités (ZFE-m) Demande de dérogation Décision prise à l'unanimité des votants.
12	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2022 Le Conseil prend acte
13	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Soutien à l'Université d'Artois pour la mise en place d'une formation PASS à la Faculté Jean Perrin Décision prise à la majorité. (62 « pour », 0 « contre », 23 « abstentions » : le Groupe Communiste et Républicain)
14	**DEVELOPPEMENT DURABLE :** Programme de recherche des ions perchlorates dans la ressource en eau Convention de financement avec le BRGM Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
15	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Association de jumelage Harnes - Chrzanow : Accompagnement financier d'un projet d'édition Décision prise à l'unanimité des votants.
16	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** APIA : Soutien financier 2023 à la réalisation de quatre épisodes sur la Résistance polonaise dans les Hauts-de-France Décision prise à l'unanimité des votants.
17	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Accompagnement financier à la création d'une Classe à Horaires Aménagés "Musique et Création" Décision prise à l'unanimité des votants.
18	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Mise à disposition de locaux pour l'association "Sauvons la fosse 13bis des Mines de Lens Felix Bollaert" Décision prise à l'unanimité des votants.
19	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Entrée de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin au capital de la SCIC "Le Toit Commun" Décision prise à l'unanimité des votants. 4 « ne prennent pas part au vote » **(**MME F.AIT CHIKHEBBIH, M. L.GAMBIEZ, MME M.GERMA, M.D.REAL)
20	**DEVELOPPEMENT SOCIAL :** Règlement d'Intervention du Plan Piscines : modification Décision prise à l'unanimité des votants.
21	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un service commun "gestion des espaces publics et naturels" Décision prise à l'unanimité des votants.
22	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé de mission Plan Local de l'Habitat (PLH) et observatoire de l'Habitat pour la direction Habitat et Renouvellement Urbain Décision prise à l'unanimité des votants.
23	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chef d'équipe des agents GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie Décision prise à l'unanimité des votants.
24	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création de deux postes d'agent GEMAPI érosion des sols pour la direction patrimoine et cadre de vie Décision prise à l'unanimité des votants.
25	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chargé des autorisations d'urbanisme et travaux eau et assainissement pour la direction eau et assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
26	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de chargé de prévention sécurité, pour la direction des ressources humaines Décision prise à l'unanimité des votants.
27	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de directeur des finances, de la stratégie financière et de la prospective (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
28	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
29	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Gestionnaire financier et comptable des recettes (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
30	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de Chef de projet accès aux droits, prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations - Régularisation administrative d'un poste présent au tableau des effectifs Décision prise à l'unanimité des votants.

N°	DESIGNATION
31	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de poste de chef de projet coordination sociale (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
32	**RESSOURCES ET MOYENS :** Création d'un poste de chef du service gestion des déchets (Actualisation d'un poste déjà présent au tableau des effectifs) Décision prise à l'unanimité des votants.
33	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Réalisation de 33 logements neufs Bois des Mottes à ANNAY-SOUS-LENS Décision prise à l'unanimité des votants.
34	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 41 logements neufs rue Mailly à LENS Décision prise à l'unanimité des votants.
35	**RESSOURCES ET MOYENS :** Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Réalisation de 32 logements neufs rue Lamendin à LIÉVIN Décision prise à l'unanimité des votants.
36	**RESSOURCES ET MOYENS :** Délibération annulant et remplaçant la délibération C110523_D21 du 11 mai 2023 Garantie d'emprunt - Maisons & Cités - Acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL Décision prise à l'unanimité des votants.
37	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
38	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Annexe Action Economique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
39	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Financier Unique 2022 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
40	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
41	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants.
42	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants.
43	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
44	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte de Gestion 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants.
45	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
46	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 -Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)

N°	DESIGNATION
47	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
48	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
49	**RESSOURCES ET MOYENS :** Approbation du Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants. 1 « ne prend pas part au vote » (M. S.ROBERT, Président)
50	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Principal Décision prise à l'unanimité des votants.
51	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Action Economique Décision prise à l'unanimité des votants.
52	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Développement Numérique Décision prise à l'unanimité des votants.
53	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Assainissement Décision prise à l'unanimité des votants.
54	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Eau Potable Décision prise à l'unanimité des votants.
55	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe SPANC Décision prise à l'unanimité des votants.
56	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Crématorium Décision prise à l'unanimité des votants.
57	**RESSOURCES ET MOYENS :** Affectation des résultats 2022 - Budget Annexe Port Fluvial Décision prise à l'unanimité des votants.
58	**RESSOURCES ET MOYENS :** Expérimentation du Compte Financier Unique - Avenant n°1 à la convention Décision prise à l'unanimité des votants.
59	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget Principal - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
60	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget Action Économique - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
61	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Développement Numérique - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
62	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
63	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Eau Potable - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
64	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
65	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Crématorium - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
66	**RESSOURCES ET MOYENS :** Budget annexe Port Fluvial - Vote du Budget Supplémentaire 2023 Décision prise à l'unanimité des votants.
67	**RESSOURCES ET MOYENS :** Délibération de principe pour apurement des déficits de régie Décision prise à l'unanimité des votants.